

L'initiative Pour un monde sans tabac propose qu'en 2005 la Journée mondiale de la Santé ait pour thème les professionnels de la santé et la lutte antitabac. Les raisons de ce choix sont exposées ci-après :

Introduction

En mai 2003, la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac a été adoptée. Un an plus tard, à la fin de la période fixée pour la signature, c'est-à-dire le 29 juin 2004, le traité avait été signé par 168 pays et par la Communauté européenne, soit plus de la moitié du nombre d'Etats Parties requis pour son entrée en vigueur. La société civile et les gouvernements ont réservé un bon accueil à cette Convention, comme en témoigne le nombre d'ONG participant au processus, le nombre de programmes antitabac mis en place dans le monde et le nombre de signataires du traité et de Parties au traité un an après son adoption.

Par leur réaction à la Convention, les Etats Membres de l'OMS ont témoigné de leur détermination à s'attaquer aux problèmes de santé publique posés par le tabagisme. La Convention expose dans ses dispositions les mesures que les pays doivent prendre pour atteindre ses objectifs. Lorsqu'ils élaborent leurs programmes de lutte antitabac, les gouvernements doivent prendre en compte des questions aussi diverses que la réglementation des prix et la fiscalité, la contrebande transfrontalière, le commerce illicite, la publicité et la promotion.

Lorsque les gouvernements se préparent à exécuter intégralement ces dispositions, il est essentiel qu'ils puissent en permanence compter sur l'appui de la société civile. Dans son préambule, la Convention-cadre souligne « *la contribution particulière apportée par les organisations non gouvernementales et d'autres membres de la société civile sans liens avec l'industrie du tabac, y compris les **associations de professionnels de la santé**, les associations de femmes, de jeunes, de défenseurs de l'environnement et de consommateurs et les établissements d'enseignement et de santé aux efforts de lutte antitabac aux niveaux national et international* » (OMC CCLA, 2003).

La lutte antitabac et les professionnels de la santé

Conformément au préambule de la Convention-cadre, l'OMS a convoqué en janvier 2004 une réunion avec des représentants d'associations internationales de professionnels de la santé pour examiner comment les professionnels de la santé pourraient participer plus activement au processus de la Convention-cadre de l'OMS et comment ils pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de lutte antitabac et de santé publique. Les professionnels de la santé comprennent non seulement les médecins, mais aussi d'autres professionnels tels que les infirmières, les dentistes, les sages-femmes, les psychologues et les psychiatres, les pharmaciens et d'autres professions en rapport avec la santé.

Un programme complet de lutte antitabac visant à endiguer efficacement le tabagisme doit envisager l'adoption de toute une série de mesures aux niveaux national et international. Ces mesures doivent comprendre des mesures législatives et financières, mais aussi une prévention au moyen de campagnes d'éducation, de communication et d'information destinées à mieux sensibiliser aux effets du tabac sur la santé, et d'autres mesures de réduction de la demande axées sur la dépendance et le sevrage tabagiques. Les

professionnels de la santé ont un rôle essentiel à jouer dans tous ces domaines. En effet, ils sont en contact avec un fort pourcentage de la population ; ils peuvent aider les gens à modifier leurs comportements et leur donner des avis ou des orientations, répondre à leurs questions sur les conséquences du tabagisme et aider les patients à cesser de fumer, notamment ceux qui ont des maladies liées à l'usage du tabac.

Les études montrent que les conseils, même brefs, d'un professionnel de la santé sur les dangers du tabac et l'importance d'y renoncer sont l'une des méthodes de réduction du tabagisme les plus rentables.

Les professionnels de la santé doivent aussi jouer un rôle de premier plan dans les mesures de prévention, notamment auprès des jeunes. Ils ont l'occasion de favoriser l'évolution des normes sociales et de prévenir les enfants et les adolescents des dangers du tabagisme.

Les professionnels de la santé doivent être un exemple pour une société saine. De nombreux associations et établissements ont déjà commencé et doivent continuer à interdire l'usage du tabac dans leurs locaux. Les étudiants en sciences de la santé qui sont formés à la lutte antitabagique au cours de leurs études parviennent plus efficacement à identifier et traiter les patients ayant des problèmes liés au tabac et sont capables de jouer un rôle d'informateurs pour prévenir l'usage du tabac et aider les patients qui veulent cesser de fumer. En ajoutant la lutte antitabac aux matières des programmes de formation de tous les professionnels de la santé, on peut *in fine* réduire considérablement la prévalence du tabagisme.

Au niveau législatif, les professionnels de la santé peuvent user de leur influence dans leurs communautés locales et nationales pour encourager l'adoption de mesures préventives antitabac aux niveaux national et international.

L'OMS est convaincue que les efforts de lutte antitabac auront plus de chances de succès s'ils s'intègrent dans les structures sanitaires nationales, étatiques et de district existantes et s'ils sont liés aux postes et aux schémas de responsabilité existants. En sollicitant la participation du secteur public de la santé, on devrait mieux sensibiliser les professionnels de la santé et contribuer à la mise en place de programmes antitabac viables au niveau national. Une telle approche systématique ouvrirait également la voie à une acceptation plurisectorielle des efforts de lutte antitabac dans les pays.

Code de bonne pratique des organisations de professionnels de la santé en matière de lutte antitabac

Les professionnels de la santé qui ont participé à la réunion de janvier 2004 (près de 50 venus de 29 organisations internationales) ont été très intéressés par cette approche. Ils ont montré comment, dans la plupart des cas, ils avaient déjà mis en place dans leur propre organisation et dans les sociétés apparentées des approches de la lutte antitabac très similaires.

Tous les participants ont délibéré et mis au point ce qu'ils considèrent comme un code standard de bonne pratique en matière de lutte antitabac à l'usage de leurs associations. Ce code de bonne pratique énumère 14 mesures par lesquelles les professionnels de la santé peuvent eux-mêmes contribuer à la lutte antitabac et au soutien du processus engagé par la Convention-cadre. Il a été adopté par tous les représentants présents à la réunion et a depuis été promu et diffusé auprès de leurs membres et des sociétés affiliées.

Le code de bonne pratique a été traduit dans 5 des langues officielles de l'OMS (la traduction chinoise est en cours), ainsi que dans d'autres langues à l'initiative des professionnels de la santé concernés.

Enquête mondiale sur le tabac chez les professionnels de la santé

Les professionnels de la santé sont convenus de servir de modèle aux autres et cette disposition figure dans le code de bonne pratique. En favorisant l'instauration de lieux de travail sans tabac et d'une culture d'abstinence tabagique, ils doivent donner l'exemple à leurs patients. L'une des activités de la Journée mondiale sans tabac de 2005 sera l'organisation d'une enquête pilote sur le tabagisme : l'enquête mondiale sur le tabac chez les étudiants en sciences de la santé, en s'inspirant des principes de l'enquête mondiale sur les jeunes et le tabac, en collaboration avec les CDC. L'élaboration de l'enquête est achevée et les échantillons seront recueillis dans 6 pays (un pour chaque Région OMS). Les résultats de cette enquête pilote seront utilisés dans les documents qui seront préparés ultérieurement.

Effet de levier et diffusion

L'une des raisons du choix de ce thème est la possibilité d'utiliser l'information et les ressources tirées d'initiatives en cours. Les associations de professionnels de la santé sont conscientes de leur rôle et de leur responsabilité potentiels dans la lutte antitabac et plusieurs organisations ont déjà lancé les activités allant dans ce sens. C'est ainsi qu'un manifeste de médecins pour la lutte antitabac a été publié le 21 octobre 2002 avec l'appui d'associations médicales du monde entier. Nombre d'associations ont leur propre code de conduite à l'égard de la lutte antitabac (par exemple, les pharmaciens contre le tabac avaient déjà leur propre action antitabac dans les pharmacies avant l'avènement du code de bonne pratique). Ce groupe a notamment consacré la Journée mondiale sans tabac de 2004 au « rôle du pharmacien dans la promotion d'un avenir sans tabac » y compris par la promotion du code de bonne pratique adopté au cours de la réunion convoquée par l'OMS.

La Journée mondiale sans tabac 2005 va être une bonne occasion d'accentuer ses efforts et de tirer parti des résultats de la réunion ainsi que de l'enthousiasme de ses participants en diffusant les conclusions de la réunion et en les complétant par de nouvelles informations permettant d'associer différents groupes de professionnels à la défense d'une cause : la lutte antitabac.

Associations internationales qui ont participé à la conférence en janvier 2004 sur les professionnels de la santé et le tabagisme.

Associations:

1. Asian Consultancy on Tobacco Control
2. Egyptian Medical Syndicate
3. European Forum of National Nursing and Midwifery Associations and WHO
4. European Forum of Medical Associations
5. European Respiratory Society (ERS)
6. EuroPharm Forum
7. European Medical Association on Smoking and Health (EMASH)
8. FDI World Dental Federation
9. Initiative for Cardiovascular Health Research in Developing Countries
10. International Agency on Tobacco and Health
11. International Commission on Occupational Health (ICOH)
12. International Council of Nurses (ICN)
13. International Federation of Medical Student Associations (IFMSA)
14. International Non Governmental Coalition Against Tobacco (INGCAT)
15. International Pharmaceutical Federation
16. International Society of Nurses in Cancer Care
17. International Union Against Cancer
18. International Union Against Tuberculosis and Lung Disease
19. Medical Women's International Association
20. National Centre for Problems of Healthy Lifestyle Development
21. Nurses Network Against Tobacco and Substance Abuse of Thailand
22. SEARPharm Forum
23. Sindicato Médico del Uruguay
24. World Federation of Chiropractic
25. World Heart Federation
26. World Medical Association
27. World Organization of Family Doctors (WONCA)
28. World Self-Medication Industry (WSMI)
29. World Vision International

Initiatives déjà en place:

<http://www.adra.org/images/AADRA/FirstMonday604.pdf>

<http://www.worldheart.org/pdf/activities.advocacy.tobacco.code.practice.pdf>

http://www.globalfamilydoctor.com/publications/news/april_2004/resource2.htm

<http://www.fip.org/pharmacistsagainsttobacco/2004WNTDFIPCampaign.pdf>

<http://www.ensp.org/projects.cfm#>

<http://doctorsmanifesto.org/>

http://www.wfc.org/english/view_page.asp?record_id=29 (WFC's Chiropractors Against

Tobacco: Wellness Project)

Code de bonne pratique des organisations de professionnels de santé en matière de lutte antitabac

Préambule: Afin de contribuer activement à la réduction de la consommation de tabac et afin d'intégrer la lutte antitabac à l'action de santé publique aux niveaux national, régional et mondial, il est convenu aux termes du présent code que les organisations de professionnels de santé :

1. Encourageront et aideront leurs membres à montrer l'exemple en ne faisant pas usage de tabac et en s'attachant à promouvoir une culture sans tabac.
2. Évalueront et étudieront les modes de consommation de tabac ainsi que l'attitude et le comportement de leurs membres vis-à-vis de la lutte antitabac et ce grâce à des sondages et à la mise en œuvre de politiques appropriées.
3. Interdiront de fumer dans leurs locaux et lors des événements qu'elles organisent.
4. Inscriront la lutte antitabac à l'ordre du jour de tous les congrès et conférences en rapport avec la santé.
5. Recommanderont à leurs membres de demander systématiquement à leurs patients et clients s'ils fument ou s'ils sont exposés à la fumée de tabac et -utilisant des approches scientifiques ainsi que des exemples de "pratiques exemplaires" en matière de lutte antitabac- de les conseiller sur les moyens d'arrêter de fumer et de les suivre comme il convient pendant le sevrage tabagique.
6. Inciteront les établissements de santé et d'enseignement à inclure la lutte antitabac dans les études des professionnels de santé, par la formation continue et d'autres programmes de formation.
7. Participeront activement le 31 mai de chaque année à la Journée mondiale sans tabac.
8. Refuseront tout soutien, financier ou autre, de l'industrie du tabac ou s'abstiendront d'investir dans l'industrie du tabac et encourageront leurs membres à faire de même.
9. S'assureront que leur organisation a une politique claire vis-à-vis des liens commerciaux ou de tout autre lien avec des partenaires connus pour entretenir des relations avec ou avoir des intérêts dans l'industrie tabac. Ils feront signer une déclaration d'intérêts à ces partenaires.
10. Interdiront la vente ou la promotion de produits du tabac dans leur enceinte et encourageront leurs membres à faire de même.
11. Soutiendront activement les gouvernements dans le processus qui mène à la signature, à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.
12. Consacreront des ressources financières ou autres à la lutte antitabac ainsi que des ressources à la mise en œuvre et au respect de ce code de bonne pratique.
13. Participeront aux activités antitabac des réseaux de professionnels de santé.
14. Soutiendront les campagnes tendant à interdire de fumer dans les lieux publics.

Adopté et signé par les participants à la réunion informelle de l'OMS sur les professionnels de la santé et la lutte antitabac.

Genève, 28-30 janvier 2004.